

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-281 du 9 Septembre 1994  
portant nomination de Monsieur Lucien  
TONOUKOUIN, en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de  
la République du Bénin près les Etats-  
Unis d'Amérique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-50 du 3 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 02 Septembre 1994

S E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Lucien TONOUKOUIN est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près les Etats-Unis d'Amérique.

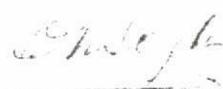
Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Lucien TONOUKOUIN bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N°149/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1964

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

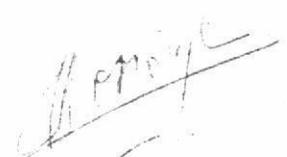
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

  
Robert M. DOSSOU.-

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MAEC-MF 8 Autres...  
Ministres 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT  
INSAE 3 BCF-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 AMBA-BENIN-ETATS UNIS 2  
Intéressé 1 JO 1.-